

Paramètres des structures

Structures

Cette partie permet de renseigner les paramètres au niveau association, établissement et section.

Dans la partie Structures, choisissez la structure à modifier (association, établissement ou section)

The screenshot displays the 'Gestion des structures' application window. The main title is 'Gestion des structures' with a sub-title 'Association d'essai'. On the left, a tree view shows the structure hierarchy: 'Association d'essai' (selected), 'C.H.R.S. convention 66', 'Association', 'Appui Social Individualisé', 'Accueil Logement', 'Accueil de Jour', 'Accueil d'Urgence', 'CAT', 'Atelier Santé Ville', and 'Nouvel établissement'. The main area is titled 'Fiche' and contains several sections:

- Définition des sections de paye:** A button labeled 'Cliquez sur le bouton pour définir les sections de paye'.
- Informations comptable:** Includes a dropdown for 'Etablissement de référence du plan comptable' (set to 'C.H.R.S. convention 66'), a dropdown for 'Groupe auxiliaire pour les comptes individuels' (set to 'Pas de comptes individuels'), and checkboxes for 'Compte individuel généré automatiquement', 'Génération des écritures comptables' (checked), and 'Sortis payé par virement'.
- Conventions utilisées:** A list of checked and unchecked items: 'C.C.N.T 51 RENOVEE', 'CCNT du 15 mars 1966', 'Convention TH', 'Décret de juin 2005', 'Hors convention', 'Convention Contrat aidé au smic', 'S.O.P.', and 'CCNT du 26 août 1965'.
- Modules utilisés:** A list of checked items: 'Convention 51', 'Complément Convention 51', 'Convention 66', 'Assistante maternelles', 'Formateur occasionnel', 'Zone de revitalisation rurale', 'Rubrique pour les Travailleurs Handicapés', and 'Médecin 30%'.
- Prix de l'heure implicite:** Two input fields for 'Prix de l'heure de valorisation / déduction' and 'Prix de l'heure de maintien', both set to '[P>HRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP'.
- Informations complémentaires:** Includes dropdowns for 'Cycle horaire implicite' (set to 'Horaire standard 151.67') and 'Horaire collectif implicite' (set to '151.67 : 151.67 Base 35 h / semaine'). It also has fields for 'Certificat de travail', 'Solde de tout compte', 'B.I.A.F.', and 'D.I.F.', each with a file selection icon. A 'Par défaut, génère les documents de clôture' checkbox is checked. There are buttons for 'Définir les jours de paiement par défaut...', 'Définir les paramètres du D.I.F.', and 'Répertoire pour les documents numériques'. A 'Modèle d'export de contrat par défaut' field is also present.

At the bottom right, there is a 'Consultation' button. The window title bar includes standard OS icons and a 'Gestion des structures' label.

Association

Pour modifier la fiche association, il est nécessaire de quitter toutes les autres fenêtres des autres menus.

Fiche Association




Définition des sections de paye
 Cliquez sur le bouton pour définir les sections de paye

Informations comptable :
 Etablissement de référence du plan comptable : C.H.R.S. convention 66
 Groupe auxiliaire pour les comptes individuels : Pas de comptes individuels
 Compte individuel généré automatiquement
 Génération des écritures comptables
 Sortis payé par virement

Conventions utilisées :	Modules utilisés
<input checked="" type="checkbox"/> C C N T 51 RENOVEE	<input checked="" type="checkbox"/> Convention 51
<input checked="" type="checkbox"/> CCNT du 15 mars 1966	<input checked="" type="checkbox"/> Complément Convention 51
<input checked="" type="checkbox"/> Convention TH	<input checked="" type="checkbox"/> Convention 66
<input type="checkbox"/> Décret de juin 2005	<input checked="" type="checkbox"/> Assistantes maternelles
<input checked="" type="checkbox"/> Hors convention	<input checked="" type="checkbox"/> Formateur occasionnel
<input type="checkbox"/> Convention Contrat aidé au smic	<input checked="" type="checkbox"/> Zone de revitalisation rurale
<input type="checkbox"/> S.O.P.	<input checked="" type="checkbox"/> Rubrique pour les Travailleurs Handicapés
<input type="checkbox"/> CCNT du 26 août 1965	<input checked="" type="checkbox"/> Médecin 30%

Prix de l'heure implicite :
 Prix de l'heure de valorisation / déduction : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP
 Prix de l'heure de maintien : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP

Informations complémentaires :
 Cycle horaire implicite : Horaire standard 151.67
 Horaire collectif implicite : 151.67 : 151.67 Base 35 h / semaine
 Certificat de travail : c:\EIG\bin\Grh_Certificat_Travail.rtf
 Solde de tout compte : c:\EIG\bin\Grh_Solde_de_tout_compte.rtf
 B.I.A.F. : c:\EIG\bin\Grh_BIAF.rtf
 D.I.F. :
 Répertoire pour les documents numériques :
 Modèle d'export de contrat par défaut :
 Edition des bulletins obligatoire pour générer les virements
 Tri des bulletins : Croissant Tri 1 : par Section personne Tri 2 : par matricule
 Inclure les TH en ESAT dans l'élection prud'ommale Inclure les TH en EA dans l'élection prud'ommale
 Vérifier la norme DADSU dans la fiche salarié
 Activer la fonctionnalité déclaration MSA
 Définir les informations pour l'état DMMO Niveau de calcul du bilan social par défaut : Niveau associatif
 Paramétrage du calcul des nombre de points contractuels et supplémentaires : Paramétrage...

   **Modification**

Définition des sections de paye : C'est dans cette partie que l'on précise quelles sont les sections de paye. Une personne ou un contrat ne pourra être affecté qu'à une section de paye. Si une section contient déjà des personnes ou des contrats, c'est forcément une section de paye, on ne pourra pas la définir autrement

Établissement de référence du plan comptable : C'est l'établissement qui sera utilisé lors de la recherche d'un compte comptable dans les autres parties du programme (profil comptable, compte comptable dans les tiers sociaux, etc)

Groupe auxiliaire pour les comptes individuels : Lorsque l'on désire une comptabilisation individuelle, indiquer ici le groupe auxiliaire à utiliser. Ce groupe auxiliaire doit être défini et identique pour chaque établissement, et le compte individuel sera demandé dans la fiche personne.

Compte individuel généré automatiquement : Si la case est cochée, il ne sera pas nécessaire d'indiquer un compte individuel dans la personne, celui sera généré automatiquement et égal au matricule de la personne.

Génération des écritures comptable : Cochez la case si vous désirez une intégration automatique en comptabilité.

Sortis payé par virement : En principe, les sorties du mois de paye sont payés par chèque ou espèces, même si d'habitude le salarié est payé par virement. Cochez la case si les sorties du mois doivent être payés par virement

Conventions utilisées : Cochez les conventions que vous utilisez dans votre association. Les autres n'apparaîtront plus dans les listes de choix

Modules utilisés : Un module est un ensemble de rubriques utilisé dans un cadre particulier. Par exemple, le module Assistantes maternelles recense les rubriques utilisées pour les assistantes maternelles. Si le module est décoché, les rubriques concernées ne seront jamais calculées et n'apparaîtront pas en saisie de paye. [Consultez ici le détail des modules](#)

Prix de l'heure implicite : Il s'agit de définir les rubriques qui serviront par défaut comme prix de l'heure pour la valorisation des absences. ATTENTION, il ne faut pas sélectionner une rubrique qui utilise dans sa valorisation le montant des absences (comme par exemple, le brut horaire (TXBRUHOR)).



Cycle horaire implicite : Il s'agit du cycle horaire qui sera imputé par défaut lors de la création d'un contrat.

Horaire collectif implicite : Il s'agit de l'horaire collectif qui sera imputé par défaut lors de la création d'un contrat.

Jours de paiement : Pour chaque rang de paiement, vous pouvez indiquer un jour de paiement par défaut. Ces paramètres sont redefinissables au niveau établissement et section.

De plus, vous aurez la possibilité, au moment du calcul de paye, de modifier la date précise de paiement pour chaque section de virement et pour chaque rang de paiement

Définition des jours de paiement	
Rang de paiement	Jour de paiement
Pas de rang de paiement	31
Rang de paiement N°1 Permanents	26
Rang de paiement N°2 Remplaçants	31

Valider  Annuler 

Certificat de travail - Solde de tout compte -B.I.A.F-DIF

Sélectionner ici les documents au format rtf (Document créé avec WORD) qui serviront de modèle pour ont utilisés pour créer les documents correspondants. Il est possible de définir un modèle différent pour chaque établissement ou section (Cf [Paramètres établissements](#) ou [section](#)).

Par défaut, générer les documents de clôture : Si cette case est décochée, les documents précédents ne seront pas générés par défaut lors de la clôture du contrat.

Définir les paramètres du D.I.F. Cf [Gestion du DIF](#).

Répertoire pour les documents numériques : Cf [Documents numériques](#)

Edition des bulletins obligatoire pour générer les virements : Si cette case est cochée, on ne pourra pas générer les virements tant que tous les bulletins ne sont pas édités.

Tri des bulletins par défaut : La consultation des bulletins sera automatiquement trié selon le tri sélectionné.

Inclure les TH en ESAT (ou en EA) dans l'élection prud'homale : Si ces cases sont décochées, la liste des élections prud'homale exclura automatiquement la catégorie de salarié correspondante, quelque soit la codification présente dans la fiche personne.

Vérifier la norme DADSU dans la fiche salarié : Quand cette case est cochée, la saisie de la fiche personne est toujours contrôlée et un message est affiché lorsque la norme DADSU n'est pas respectée (Information manquante (date de naissance, Numéro S.S.) ou format non respecté (caractères invalides dans le nom, l'adresse, etc))

Activer la fonctionnalité déclaration MSA :Après activation, relancer le programme pour accéder au menu [Déclaration trimestrielle MSA](#) dans le les traitements divers

Définir les information pour l'état DMMO :Cf [Liste du personnel\Etat DMMO](#)

Niveau de calcul du bilan social par défaut :Permet de définir le niveau de calcul du bilan social (Cf [bilan social](#)).

Points contractuels et supplémentaires :

Cet écran vous permet de préciser comment seront calculés les cumuls de points contractuels et supplémentaires chaque mois pour chaque fiche contractuelle.
Ces compteurs seront utilisés dans les rappels de valeurs du points ainsi que pour le CBS.

Paramètres du calcul :

Utiliser les constituantes d'une rubrique itérative pour le calcul des points de base.
Selectionner la rubrique

Utiliser les constituantes d'une rubrique itérative pour le calcul des points mensuels.
B_PXHEUREETP - Base du prix de l'heure(Salaire conventionnel ETP)

Calcul des points de base

- ... Salaire de base (SALBASE)
- ... Prime d'ancienneté CCNT 51 (51_ANC)

Rubriques à exclure des points supplémentaires

Paramètres de calcul

- ... Formule du prix de l'heure
- ... Base du prix de l'heure (ETP 1)
- ... Valeur du point
- ... Diviseur Horaire

Formule de l'ancienneté

Nombre d'heures payées

2 Rubrique(s)

- Rubrique en Points
- Rubrique en Points

0 Rubrique(s)

- PXHRSCONV.MONTANT
- Base du prix de l'heure (Salaire conventionn... [VP.VP]
- Horaire mensuel historisé
- COEFANC.COEFANC**
- NB_HEURESTPAYE.MONTANT**

Établissement

Fiche Etablissement

Etablissement : **ET01 Etablissement**




Paramètres établissement :




Type Etablissement
 Classique E.S.A.T. E.A.

Prix de l'heure implicite :

Prix de l'heure de valorisation / déduction : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP
 Prix de l'heure de maintien : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP

Informations complémentaires :

Cycle horaire implicite : Horaire standard 151.67 Définir les jours de paiement par défaut...
 Horaire collectif implicite : 151.67 : 151.67 Base 35 h / semaine
 Certificat de travail : 
 Solde de tout compte : 
 B.I.A.F. : 

   **Modification**

Type d'établissement Indiquez le type d'établissement. Dans le cas d'un ESAT ou d'un EA, d'autres codifications sont nécessaires.

Prix de l'heure implicite : Il s'agit de définir les rubriques qui serviront par défaut comme prix de l'heure pour la valorisation des absences. Cette définition n'est pas nécessaire si elle a déjà été renseignée au niveau association

Cycle horaire implicite - Horaire collectif implicite : Ces paramètres sont définis au niveau association mais peuvent être redéfini au niveau de l'établissement

Jours de paiement : Même chose que précédemment

Certificat de travail-Solde de tout compte-B.I.A.F. : Si besoin est, il est possible de définir un modèle spécifique à l'établissement

Fiche Etablissement

Etablissement : ET01 Etablissement

Paramètres établissement :

Type Etablissement
 Classique E.S.A.T. E.A.

Permettre la saisie du paramétrage ESAT ou EA au niveau section

Paramétrage EA ou ESAT

Paramétrage nouveau bordereau

Liste des taux :

Sécurité sociale maladie	0,00
S.S. vieillesse plafonnée	0,00
S.S. vieillesse brut	0,00
Allocation familiales	0,00
Accident du travail	0,00
Retraite complémentaire	0,00
Retraite AGFF	0,00
Formation professionnelle	0,00
Prévoyance	0,00

Répertoire pour la feuille excel []

N° CNASEA [fefefez]

Nom de la personne à contacter [fefefze]

Nbre d'heures mensuelles correspondant au temps plein : [151,67]

Nombre d'ETP défini dans la convention d'aide sociale : [0,00]

R.I.B. à utiliser []

Prix de l'heure implicite :

Prix de l'heure de valorisation / déduction : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP

Prix de l'heure de maintien : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP

Informations complémentaires :




Cycle horaire implicite [Horaire standard 151.67] Définir les jours de paiement par défaut...

Horaire collectif implicite [151.67 : 151.67 Base 35 h / semaine]

Certificat de travail []

Solde de tout compte []

B.I.A.F. []

   **Modification**

2 types de codifications existent pour le paramétrage d'un ESAT ou d'un EA :

La première, *Codification EA ou ESAT* concerne les paramètres nécessaires à l'édition DDMO/DDTE. Cette codification n'est en principe plus nécessaire pour les établissements de type ESAT qui saisissent directement le bordereau sur un site internet. Néanmoins, il convient tout de même de saisir le nombre de jour d'ouverture de l'établissement

Paramétrage EA ou ESAT

Horaire hebdomadaire :

Liste des taux :

Sécurité sociale	<input type="text" value="1,00"/>
dont A.T.	<input type="text" value="0,00"/>
Retraite complémentaire	<input type="text" value="0,00"/>
Chomage	<input type="text" value="0,00"/>
Médecine du travail	<input type="text" value="0,00"/>
Effort construction	<input type="text" value="0,00"/>
Formation professionnelle	<input type="text" value="0,00"/>
Transport	<input type="text" value="0,00"/>

Nombre de jour d'ouverture

Mois	Nb de jours
Janvier	31
Février	28
Mars	31
Avril	30
Mai	31
Juin	30
Juillet	31
Août	31
Septembre	30
Octobre	31
Novembre	30
Décembre	31

En effet, ce nombre de jour est utilisé par la rubrique REPASTHV qui est initialisée automatiquement lorsqu'elle est affectée au contrat

La deuxième codification *Paramétrage nouveau bordereau* concerne les paramètres nécessaires à l'élaboration du bordereau ESAT au format Excel (feuille excel fournie par le CNASEA) et au format XML (Format importable sur le site internet).

Section

Paramètres divers

Fiche Section

Liaison inter-section , Almacom, Taux divers | Adresse | Paramètres des Attestations Assedic | Attestations de salaire | Relevé(s) d'identité bancaire

Etablissement : **ET01 Etablissement**
 Section : **6101 Hébergement**

Liaisons inter-section :

Section de déclaration : Etablissement/Hébergement
 Section de comptabilisation des charges : Etablissement/Hébergement
 Section de comptabilisation des tiers : Etablissement/Hébergement
 Section de virements : Etablissement/Hébergement
 Section TDS : Etablissement/Hébergement

Paramètres de virements (A saisir uniquement pour les sections de virement) :

RIB à utiliser : SECTION : 16906 11111 1111111111
 Scénario ALMACOM

Valeurs implicites du contrat :

Taux A.T. : 2,5 : Taux 1 | Vider
 Taux Médecine : | Vider
 Taux Transport : 1,05 : Taux 1 | Vider

Prix de l'heure implicite :

Prix de l'heure de valorisation / déduction : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP
 Prix de l'heure de maintien : [PXHRSCONV] - Prix de l'heure sur salaire convention ETP




Informations complémentaires :

Cycle horaire implicite : Horaire standard 151.67 | Définir les jours de paiement par défaut...
 Horaire collectif implicite : 151.67 : 151.67 Base 35 h / semaine
 Certificat de travail :
 Solde de tout compte :
 B.I.A.F. :

Section de retraitement

Définir les informations pour l'état DMMO

Section de retraitement

   **Modification**

Liaisons inter-section : Vous avez la possibilité, pour chaque section, de définir une autre section de déclaration, de comptabilisation des charges, etc.

[Voir liaisons inter-section](#)

Paramètres des virements

Ne saisir ces paramètres que pour les sections de virement

Valeurs implicites du contrat

Ces valeurs seront imputées automatiquement lors de la création d'un contrat.

Prix de l'heure implicite : Il s'agit de définir les rubriques qui serviront par défaut comme prix de l'heure pour la valorisation des absences. Cette définition n'est pas nécessaire si elle a déjà été renseignée au niveau association ou au niveau établissement

Cycle horaire implicite - Horaire collectif implicite : Ces paramètres sont définis au niveau association ou au niveau établissement mais peuvent être redéfini au niveau de la section

Jours de paiement : Même chose que précédemment

Certificat de travail-Solde de tout compte-B.I.A.F. : Si besoin est, il est possible de définir un modèle spécifique à la section

Définir les informations pour l'état DMMO : Cf [Etat DMMO](#)

Section de retraitement : Une section de retraitement est une section dans laquelle on affecte tous les éléments de salaires qui ne sont pas budgétés.

Lorsque l'on définit une section de retraitement, on indique la section comptable par défaut (celle qui sera utilisée lors de la saisie d'une ventilation contractuelle)

Adresse

The screenshot shows a software window titled "Fiche Section" with a tabbed interface. The "Adresse" tab is active. The window contains the following elements:

- Navigation tabs: "Liaison inter-section , Almacom, Taux divers", "Adresse" (selected), "Paramètres des Attestations Assedic", and "Attestations de salaire".
- Form fields:
 - "Nom": Text input field containing "ARPAG 'Le Val Fleuri'".
 - "Adresse": Two stacked text input fields.
 - "CP - Ville": A split input field with a dropdown arrow on the right.
- Note text:

Note : Ces données peuvent être laissées vides.
Les données équivalentes venant du configurateur seront alors utilisées.
On peut substituer indépendamment
- le nom au nom renseigné dans le configurateur
- Adresse, Code postal et Ville aux données équivalentes du configurateur
(les deux premières lignes de l'adresse renseignée dans le configurateur sont utilisées, la troisième est ignorée).
- Buttons:
 - "Importer les données d'une autre section" (bottom left).
 - "Modification" (bottom right, highlighted in blue).
- Icons: A green checkmark icon on the bottom left, and a purple folder icon and a yellow folder icon with a plus sign on the bottom right.

Relevé d'identité bancaire

Fiche Section

Liaison inter-section , Almacom, Taux divers | Adresse | Paramètres des Attestations Assedic

Relevé(s) d'identité bancaire
 Vous avez la possibilité de créer autant de R.I.B. que nécessaire pour chaque section.
 Néanmoins, ils ne seront utilisables que dans l'application GRH. Il est plus judicieux d'utiliser ceux qui existent au niveau de la Gestion des Associations, et qui sont communs à toutes les applications

RIB 1

Intitulé : SECTION

Domiciliation : PARIS

Banque : 16906

Guichet : 11111

N°de compte : 1111111111 42 N°émetteur :

Modification

Paramétrage ESAT

Il est possible de définir le paramétrage ESAT au niveau de la section

Cocher la case ci-dessous afin de retrouver tous les éléments nécessaires au paramétrage des ESAT. Cf [Bordereau ESAT](#)

Fiche Section

Liaison inter-section , Almacom, Taux divers | Adresse | Paramètres des Attestations Assedic | Attestations de salaire | Relevé(s) d'identité bancaire | Par

Paramétrage spécifique ESAT pour cette section

Paramétrage EA ou ESAT

Paramétrage nouveau bordereau

Liste des taux :

Sécurité sociale maladie	0,00
S.S. vieillesse plafonnée	0,00
S.S. vieillesse brut	0,00
Allocation familiales	0,00
Accident du travail	0,00
Retraite complémentaire	0,00
Retraite AGFF	0,00
Formation professionnelle	0,00
Prévoyance	0,00

Répertoire pour la feuille excel




N° CNASEA

Nom de la personne à contacter

Nbre d'heures mensuelles correspondant au temps plein :

Nombre d'ETP défini dans la convention d'aide sociale :

R.I.B. à utiliser

   **Modification**

Sections de liaisons

On détermine ici les différentes sections à utiliser en fonction de la section d'affectation du contrat.

La section de déclaration

Elle permet de déterminer la section qui sera utilisée pour la recherche d'un Tiers social (Ecran Liaison Tiers-Régime). Cette fonction est utilisée dans la comptabilisation, lors de la comptabilisation d'une rubrique de cotisation, et dans l'état de déclaration.

Exemple : Deux sections S01 et S02

Sections	Section de déclaration
S01	S01

S02	S01
-----	-----

Que le contrat soit affecté à S01 ou à S02, la section de déclaration sera S01. Cela veut dire implicitement que le tiers social URSAFF est le même pour S01 et S02. Et ce sera celui qui est indiqué dans l'écran Liaison Tiers-Régime pour la Section S01.

La section Compte de charge

C'est de cette section que seront générées les écritures. Pour un contrat donné, on recherchera la section compte de charge de la section d'affectation du contrat. Les charges seront comptabilisées dans cette section. Néanmoins, elles peuvent être ventilées dans une autre section si la ventilation du contrat, ou la ventilation d'une rubrique l'indique. Il y aura dans ce cas, génération d'écritures Inter Section.

La section Compte de Tiers

C'est dans cette section que seront comptabilisées toutes les écritures de tiers

La section de virement

C'est la section utilisée pour les virements

Section TDS

Section utilisée pour le traitement des données sociales

Destinataires des cotisations

Constantes

Cet écran permet de renseigner un ensemble de valeurs au niveau association. Néanmoins, il est possible, pour chaque valeur, de les redéfinir au niveau établissement et au niveau section.

Chaque constante est défini par son alias (son nom raccourci) , sa désignation et sa valeur.

Les valeurs des constantes seront utilisées dans les formules de calcul du gestionnaire de rubrique, c'est à dire le moteur de calcul de la G.R.H.

Il existe deux catégories de constantes : Les constantes générales et les constantes utilisateurs.

Les constantes générales sont constitués par une liste exhaustives déterminées par le programme.

Constantes Générales		Constantes Utilisateur		
	Identification		Valorisation par niveau	Valeur active
	Alias	Désignation	Asso.	
1	PLFSECUAN	Plafond de sécu annuel	33276	33276
2	PLFSECUMOIS	Plafond de sécu mensuel	2773,00	2773,00
3	PLFSECUJOUR	Plafond de sécu journalier	153,00	153,00
4	PLFSECUHEURE	Plafond de sécu horaire	21,00	21,00
5	BASTAXESAL2	Base annuelle Taxe/Salaire 2	7250,00	7250,00
6	BASTAXESAL3	Base annuelle Taxe/Salaire 3	14481,00	14481,00
7	BASEGMP	Base GMP annuelle	3482	3482
8	BASEGMPHOR	Base GMP horaire	22	22
9	MAXAUBRYI	Aide maximale AUBRY I		
10	MTAUBRYI	Montant AUBRY I	0	0
11	GMRFILLON	GMR Fillon	8,44	8,44
12	INDRETNI	Indemnité de retraite non imposable	3050	3050
13	PERIOD_COT_PAT	Périodes d'affichage des cotisations patronales	JFMAMJJASOND	JFMAMJJASOND
14	APECFORFAIT	Forfait APEC	19,97	19,97
15	TXREDUCMAX	Taux maximum réduction salariale pour heure comp. et s	21,50	21,50
16	MTREDUCHEURE	Montant de la réduction patronale pour une heure supp	0,50	0,50
17	EXOTAXE	Exonéré de la taxe sur les salaires	Non	
18	SMICMENS	SMIC Mensuel	1280,07	1280,07
19	SMICHOR	SMIC Horaire	8,44	8,44
20	SMICGMR	Smic GMR	8,44	8,44
21	SMIC0101	Smic horaire au 1er janvier	8,44	8,44
22	MG	Minimum garanti	3,21	3,21
23	ANREPAS	Avantage en nature Repas	4,25	4,25
24	GMRCAT	GMR CAT	1217,88	1217,88
25	SMIC20	20% du SMIC mensuel	250,86	250,86
26	SMIC50	50% du SMIC mensuel	627,14	627,14
27	SMIC110	110% du SMIC mensuel	1269,63	1269,63
28	GMRAP	GMR AP	1379,71	1379,71
29	SMIC45	45% du SMIC	564,43	564,43
30	SMIC55	55% du SMIC	689,85	689,85
31	SMIC90	90% du SMIC	1128,85	1128,85
32	SMIC105	105% du SMIC	1316,99	1316,99
33	SMIC130	130% du SMIC	1630,56	1630,56
34	RMI	Montant du RMI		

Le type du constante est le plus généralement numérique.

Les autres types sont :

- Le format date
- Le format mois : permet d'indiquer par exemple la liste des mois de calcul de la prime décentralisée
- le format Oui/Non


Pour modifier une valeur, double-cliquez sur la ligne de la constante et saisissez la valeur voulue

Constante logique

Propriété	Valeur
ALIAS	EXOTAXE
DESIGNATION	Exonéré de la taxe sur les salaires
NIVEAU	Etablissement
FORMAT	1 = Oui / 0 = Non
VALEUR ACTUELLE	

NOUVELLE VALEUR Oui Non

Vider la zone

 Valider

Lorsque l'on saisi une zone au niveau établissement ou au niveau section, il est possible, **soit** de saisir une valeur qui se substituera à la valeur du niveau supérieur, **soit** de Vider la zone afin que la valeur utilisée soit celle du niveau supérieur.

ATTENTION DE NE PAS SAISIR UNE VALEUR INDÉSIRABLE (par exemple la valeur zéro). Dans tous les cas, vérifier la saisie en se plaçant sur le niveau section et se référer à la colonne *valeur active*

Les constantes utilisateurs sont des constantes supplémentaires qui ne font pas partie d'une liste exhaustive et qui sont propres à l'association.

Exemple : Vous avez besoin d'une constante utilisateur pour renseigner le montant de la mutuelle. Bien sur, il ne suffit pas de créer la constante, il sera ensuite nécessaire de créer la rubrique de cotisation correspondante, ou bien d'utiliser celle existante en modifiant sa formule.

Pour créer une constante utilisateur, cliquez sur le bouton 'Modifier la liste des constantes utilisateurs', puis créer une constante et saisissez les renseignements demandés.

Gestion des constantes utilisateurs



Alias Saisie Libellé







Nouvelle constante :
Toutes les informations sont obligatoires.
"Alias" permet au système d'identifier la constante.

Alias :

Désignation :

Type de données :

 **Valider**  **Annuler**

Création

Gestion des usages

La gestion des usages est un module qui permet de définir un calcul particulier pour une ou plusieurs rubriques en fonction de trois critères différents

Revision #3

Created 23 December 2021 16:03:38 by Valéry HUMEZ

Updated 23 December 2021 16:20:51 by Valéry HUMEZ